

**Ministère de la Région de Bruxelles-
Capitale**

A.A.T.L. – D.U.

Monsieur Albert GOFFART

Directeur

C.C.N. - Rue du Progrès, 80 / bte 1

B – 1035 BRUXELLES

Bruxelles, le

V/Réf : 12/pfd/480338

N/Réf : AVL/KD/MSJ-7.4/s.531

Annexes : 1 dossier + avis CRMS du 08/03/06

Monsieur le Directeur,

Objet : MOLENBEEK-SAINT-JEAN. Quai des Charbonnages, du Hainaut, de Mariemont (entre la rue Delacroix et la rue Bonne) et de l'Industrie (entre la rue Delacroix et la rue de Liverpool). Installation de moulins décoratifs (régularisation) et de moulins supplémentaires.
(Dossier traité par Mme C. Defosse – D.U.)

En réponse à votre lettre du 20 décembre 2012, en référence, reçue le 24 décembre, votre demande a été portée à l'ordre du jour de la séance de la CRMS du 9 janvier 2013.

La demande vise à régulariser l'installation de moulins décoratifs en bordure des quais des Charbonnages et du Hainaut.

Elle porte également sur l'installation de nouveaux moulins en bordure des quais de Mariemont, entre la rue Delacroix et la rue Bonne, et de l'Industrie (entre la rue Delacroix et la rue de Liverpool).

Pour rappel, en sa séance du 8 mars 2006, la Commission était invitée à émettre un avis sur la demande de la Commune de Molenbeek-Saint-Jean de régulariser l'installation provisoire de 32 éoliennes décoratives en bordure du canal, quais des Charbonnages et du Hainaut.

La Commission ne s'y était pas opposée sous réserve de la bonne tenue de l'installation paysagère.

La présente demande s'inscrit pleinement dans la continuité de cette opération.

La CRMS vous communique, pour mémoire, ainsi qu'à la Direction des Monuments et des Sites, l'avis émis en 2006.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos meilleurs sentiments.

A. VAN LOO
Secrétaire

M.-L. ROGGEMANS
Présidente

C.c.: A.A.T.L. – D.M.S. : M. Ph. Piéreuse (et par mail Mmes M. Muret, L. Leirens, N. de Saeger, M. H. Lelièvre).